

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2013

Etaient présents : Joël DERRIEN, André PENVERN, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absent excusé : Ginette MINIOU et Bruno JAFFRE.

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

1°) Examen des demandes de subvention pour l'année 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

- Championnat de France de Cross (Collège Léo Ferré)	26,00 €
- ADMR Ellé-Isole TREMEVEN	880,00 €
- AHBA SAINT-THURIEN	470,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers SAINT-THURIEN	150,00 €
- Amicale du 3 ^{ème} Age SAINT-THURIEN	570,00 €
- Amicale Laïque SAINT-THURIEN	5.283,00 €
- Association des Parents d'Elèves SAINT-THURIEN	180,00 €
- Comité de Jumelage SAINT-THURIEN	590,00 €
- Digor'n Nor SAINT-THURIEN	450,00 €
- Section UNC-AFN-FFI SAINT-THURIEN	330,00 €
- Société de chasse SAINT-THURIEN	175,00 €
- Société de pêche SAINT-THURIEN	175,00 €
- Syndicat d'Initiative SAINT-THURIEN	2 260,00 €
- La grande qu'on soude SAINT-THURIEN	150,00 €
- Union Sportive SAINT-THURIEN (dont 1.000 € pour l'Ecole de Foot)	2 800,00 €
- Pas par haz'art SAINT-THURIEN	300,00 €
- DDEN Secteur de SCAER	60,00 €
- Les nageurs des trois rivières QUIMPERLE	20,00 €
- Liviou Kerien	100,00 €
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère	120,00 €
- Union Sportive Bannalécoise	30,00 €
- APAJH SCAER	125,00 €
- Secours Populaire QUIMPERLE	35,00 €
- Croix-Rouge QUIMPERLE	35,00 €
- Maison Familiale Rurale PLEYBEN	120,00 €
- Les Cavaliers Skaer Ar Marc'h	70,00 €

Il décide de surseoir à l'examen des demandes de subvention émanant du Collège Léo Ferré de SCAER pour des voyages d'études en France et à l'étranger. Il souhaite avoir de plus amples informations concernant le reversement de la subvention aux familles thuriennes.

2°) Rapport 2012 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2012 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement présenté.

3°) Boisement dans le périmètre de protection des captages : convention avec le Conseil Général du Finistère :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Finistère pour la réalisation d'un boisement compensateur dans le périmètre de protection des captages ainsi que les avenants y afférent.

4°) Convention ATESAT 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique des services de l'Etat dans les domaines de la voirie, l'aménagement et l'habitat pour l'année 2013. Jean-René FLATRES propose de boiser le terrain sur lequel est située la station d'eau potable. Le Maire répond que la question sera soumise au moment du choix des parcelles à boiser.

Guy BOURHIS arrive à 9 h.50 et participe aux votes concernant les décisions suivantes.

5°) Budgets primitifs 2013 : décisions modificatives :

Le Conseil Municipal décide de procéder aux décisions budgétaires modificatives suivantes sur le budget primitif principal et sur le budget primitif eau et assainissement afin de permettre la réalisation des travaux de construction des vestiaires au stade municipal et d'installation des compteurs de sectorisation :

Budget principal :

- Dépenses d'investissement :

- Transfert de 10.000 € de l'article 020 « Dépenses imprévues » à l'article 2313 – Programme 169 « Vestiaires stade municipal »
- Transfert de 10.000 € de l'article 204164 « Subvention au budget eau et assainissement pour la construction du réservoir d'eau » à l'article 2313 – Programme 169 « Vestiaires stade municipal »

Budget eau et assainissement :

- Recettes d'investissement :

- – 10.000 € au 1314 « Subvention de la commune »

- Recettes d'investissement :

- + 10.000 € au 1641 « Emprunt »

Budget eau et assainissement :

- Dépenses d'investissement :

- + 6.900 € à l'article 2315 – Programme 131 « Installation de compteurs de sectorisation »
- Transfert de 7.200 € de l'article 2315 – Programme 134 « Construction d'un réservoir d'eau potable » à l'article 2315 – Programme 131 « Installation de compteurs de sectorisation »

- Recettes d'investissement :

- + 971 € à l'article 1313 « Subvention du Département » – Programme 131 « Installation de compteurs de sectorisation »
- + 5.929 € à l'article 1318 « Subvention de l'Agence de l'Eau » - Programme 131 « Installation de compteurs de sectorisation »

6°) Protection sociale complémentaire des agents territoriaux :

Le Conseil Municipal décide de verser aux agents territoriaux une participation de 10 € mensuels par agent au prorata du temps de travail au titre de la prévoyance, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à compter du 1^{er} juillet 2013. La date de mise en place de cette participation n'a pas été précisée lors de la réunion, mais il me semble logique de l'instaurer à compter du premier jour du mois qui suit la décision du conseil municipal.

7°) Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe :


Dans le cadre d'un avancement de grade, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2013.

Questions diverses :

Des précisions sont données concernant le transport à la demande et notamment le transport des personnes de moins de 80 ans et non handicapées.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 10 juin 2013

Le Maire,



Joël DERRIEN.